Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université de Carthage

ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME

ECOLE DOCTORALE SCIENCES ET INGENIERIE ARCHITECTURALES

Appel à candidature pour l'obtention d'un contrat d'excellence pour les études doctorales

CEED 2026-2027

L'obtention d'un contrat de financement dans le cadre d'une thèse constitue un facteur déterminant dans le parcours doctoral. Au-delà de l'appui financier qu'il procure, il offre au doctorant une stabilité indispensable à la conduite de ses travaux de recherche. Il lui permet ainsi de se consacrer pleinement *à ses activités scientifiques, de développer des recherches de qualité et de contribuer à la production* de connaissances innovantes.

Conformément à la circulaire n°44/2024 du 23 décembre 2024, l'École Doctorale Sciences et Ingénieries Architecturales lance un appel à candidatures pour l'attribution de quatre (04) Contrats d'Excellence pour les Études Doctorales (CEED) en science de l'architecture et en urbanisme, pour l'année universitaire 2026-2027. Ces contrats, d'une durée d'un an, renouvelable au maximum deux *fois. Le financement est fixé à 1 500 TND brut.*

Conditions de candidature :

Cet appel s'adresse aux doctorants tunisiens inscrits en première année de doctorat pour l'année universitaire 2026-2027, rattachés à l'établissement d'accueil de l'école doctorale et menant leurs activités au sein d'un laboratoires de recherche.

Le candidat doit :

- Être inscrit en 1ère année de doctorat 2026-2027, à l'Ed-SIA à l'ENAU et inscrit dans une structure de recherche reconnue par le ministère.
- Présenter un dossier de candidature complet.
- Présenter un cursus universitaire excellent,
- S'engager à se consacrer exclusivement à la thèse (Ne pas cumuler ce contrat avec un emploi rémunéré ou une autre bourse nationale/internationale)
- Avoir moins de 30 ans au moment du dépôt de la candidature.

Le sujet de thèse doit :

- Être pertinent par rapport aux priorités nationales de la recherche,
- Présenter un caractère innovant,
- Offrir des perspectives de valorisation.

Scanné avec CamScanner

Instructions relatives aux directeurs de thèse :

Un directeur de thèse ne peut inscrire, la même année, plus d'un doctorant bénéficiant d'un CEED.

Composition du dossier de candidature :

- L'original du contrat d'excellence pour les études doctorales dûment signé (un exemplaire).
- Copie de la carte d'identité nationale.
- Copie conforme à l'original du (des) diplôme(s) du candidat, accompagnée de l'arrêté de l'équivalence pour les étudiants issus des universités privées tunisiennes, ainsi que d'une attestation d'authentification pour les tunisiens titulaires de diplômes étrangers.
- Une copie conforme à l'original de l'attestation d'inscription en première année de doctorat.
- Un engagement légalisé stipulant le dévouement au travail à plein temps au sein de la structure de recherche dans le cadre de la préparation de la thèse.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois.
- Un certificat médical de moins de 3 mois attestant des aptitudes physiques et mentales à l'exercice de la fonction sur tout le territoire de la République.
- Un tableau de l'état des crédits alloués à la rémunération des contrats d'excellence, disponibles sur le budget de l'école doctorale, propre à chaque étudiant.
- Une attestation de non-affiliation actuelle à la CNSS et à la CNRPS (non-affiliation ou affiliation *pour une période déterminée antérieure à la conclusion du contrat*).
- Absence de cumul avec une bourse nationale de doctorat ou toute autre bourse d'études (le cumul est interdit)[1].
- Projet de recherche détaillé précisant la problématique, les objectifs, la méthodologie de la thèse, ainsi que le planning de travail, validé par le directeur de thèse.

Grille d'évaluation (barème sur 100 points) :

Les contrats d'excellence sont attribués sur la base d'une évaluation objective des candidatures, assurée par une commission dédiée, désignée par la directrice de l'ENAU, selon une grille d'évaluation calibrée et validée par la commission avant le classement.

N° / Réf.	Sous-critères & Composantes d'Évaluation	Conditions / Seuils & Barèmes de Notation	Barème Max
CRITÈRE 1 : EXCELLENCE DU PARCOURS ACADÉMIQUE ET DES TRAVAUX DE FIN D'ÉTUDES			**30**
1.1 - Régularité sur l'ensemble du cursus			**12**
1.1.1	**Moyenne cumulée de toutes les années d'études**	*Excellente (≥14 : 12pts) | Très bonne (13-13.99 : 9pts) | Bonne (12-12.99: 6pts) | Satisfaisante (11-11.99: 4pts) | Passable (10-10.99: 0pt)*	**12**
1.1.2	**Malus pour redoublement constaté**	*-1.5 pt par redoublement non médical (à déduire de 1.1 - Note min bloquée à 0)*	**0**

[1] NB : Le récépissé de dépôt de la demande de non cumul avec bourse nationale de doctorat ou toute autre bourse d'études) est reconnu comme un justificatif valable en attendant l'obtention du document définitif.

Scanné avec CamScanner

1.2 - Mention du diplôme de Mastère / Moyenne des mentions obtenues (mémoire de stage et mémoire d'Architecture)			**12**
1.2.1	Mention obtenue au diplôme (ou moyenne Mémoire + Stage)	*Très Bien (≥16: 12pts) | Bien (14-15.99: 9pts) | Assez Bien (12-13.99: 6pts) | Passable (10-11.99: 0pt)*	**12**
1.3 - Formations complémentaires			**4**
1.3.1	Diplômes / Formations académiques annexes	*+2 points par formation académique complémentaire validée (Max 4 pts)*	**4**
1.4 - Rayonnement et distinction			**2**
1.4.1	Publications, Prix & Major de promotion	*Publication ou Prix (1 pt) + Major de promotion (1 pt) [Cumulable Max 2 pts]*	**2**
CRITÈRE 2 : QUALITÉ ET ORIGINALITÉ DU PROJET DE THÈSE			**30**
2.1 - Clarté et précision de la problématique			**15**
2.1.1	Cadrage conceptuel & Revue de littérature		**5**
2.1.2	Formulation du questionnement de recherche		**5**
2.1.3	Structuration logique & Hypothèses		**5**
2.2 - Alignement avec les enjeux actuels & Valeur ajoutée			**10**
2.2.1	*Prise en compte des axes prioritaires*		**6**
2.2.2	Retombées & Valeur ajoutée du projet		**4**
2.3 - Méthodologie scientifique			**5**
2.3.1	Rigueur et pertinence de la démarche		**5**
CRITÈRE 3 : FAISABILITÉ, IMPACT ET TRANSFERT DU PROJET			**10**
3.1 - Faisabilité opérationnelle			**5**
3.1.1	Planification et respect des délais		**5**
3.2 - Impact socio-économique & Transfert scientifique			**5**
3.2.1	Retombées et nature des livrables		**5**
CRITÈRE 4 : ENTRETIEN ORAL DEVANT LA COMMISSION DE SPÉCIALITÉ			**25**
4.1 - Qualité de la présentation & Maîtrise			**25**
4.1.1	Clarté et structuration de la présentation		**10**
4.1.2	Qualité des réponses aux questions du jury		**5**
4.1.3	Maîtrise de la littérature scientifique de la spécialité		**5**

Scanné avec CamScanner

4.1.4	Maîtrise des langues de travail	5
CRITÈRE 5 : AUTRES COMPÉTENCES & APTITUDES		**5**
5.1 - Compétences complémentaires & Transversales		**5**
5.1.1	Aptitudes techniques, numériques, compétences certifiées	5
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ÉVALUATION	**100**

Sélection des candidatures :

Un comité de sélection, nommé par la directrice de l'ENAU, évaluera les candidatures en attribuant un score basé sur les qualités du candidat (parcours académique, compétences en communication, motivation, etc.) et la pertinence et le potentiel du sujet de thèse. Le comité s'appuiera sur le dossier déposé par le candidat lors de sa demande d'inscription en thèse et sur un entretien oral.

Principe de classement et d'admission :

Les candidats sont classés par ordre décroissant du total sur 100 points. Aucun dossier ayant obtenu une note inférieure à **50/100** ne sera retenu, et ce quel que soit le nombre de contrats disponibles. Les quatre premiers candidats seront retenus.

Publication et dépôt :

- *Les dossiers (version papier et version électronique) sont à déposer au bureau d'ordre de* l'ENAU, contre accusé de réception, en mentionnant l'objet : « Candidature contrat d'excellence doctorat CEED 2026-2027 », **au plus tard le 11 décembre 2026 à midi.**
- L'école doctorale publie les résultats des candidatures et informe par écrit, par tout moyen laissant une trace, les candidats retenus. Le chef d'établissement établit le contrat et le transmet par voie hiérarchique à la Direction Générale de la recherche scientifique pour *certification.*

Fait le 16 novembre 2026

Ecole Doctorale
Sciences et Ingénieries
Architecturales

Scanné avec CamScanner